HAUTE FIDÉLITÉ

Pôle régional
des musiques actuelles
Hauts-de-France

Schéma régional de l'accompagnement des artistes musicien·ne·s

en Hauts-de-France

2018 – 2019

Préfet de la Région Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Nord Le Département est là

oise le département

Pas-de-Calais Le Département

somme le conseil départemental

HAUTE FIDÉLITÉ Pôle régional des musiques actuelles Hauts-de-France

Septembre 2019

Sommaire

01. Un schéma régional de l'accompagnement des artistes ? p. 04

Contexte ..... p. 05
Objectifs généraux ..... p. 05
Méthodologie ..... p. 05

02. L'accompagnement en question... p. 06

03. Accompagnement et champs de compétence mobilisés p. 08

04. La chaîne régionale de l'accompagnement p. 10

05. Qui porte l'accompagnement dans la région Hauts-de-France ? p. 12

06. L'accompagnement pour qui ? p. 14

07. Enjeux de l'accompagnement identifiés en Hauts-de-France p. 16

Accès à l'offre culturelle dans la région et aménagement culturel des territoires ..... p. 17
Accès à l'information-ressource dans les territoires et interconnaissance des acteurs ..... p. 18
Professionnalisation des artistes et place des structures de développement dans l'accompagnement régional ..... p. 18
Diversité culturelle, droits culturels et représentativité des esthétiques musicales ..... p. 19

08. Objectifs du schéma régional de l'accompagnement p. 20

09. Préconisations p. 22

Le schéma préconise... la création d'outils ..... p. 24
Le schéma préconise... la mise en place de dispositifs ..... p. 27
Le schéma préconise... la mise en place d'aides financières ..... p. 28
Le schéma préconise également ..... p. 29

Lexique p. 30

Sources et bibliographie p. 32

Remerciements et crédits p. 34

01

Un schéma régional de l'accompagnement des artistes ?

Contexte

Depuis les dix dernières années, on constate à l'échelle nationale une **prise en compte croissante de l'accompagnement** des artistes musicien·ne·s et de ses enjeux dans l'écosystème des musiques actuelles.

Au niveau régional, **outils et actions d'accompagnement mis à disposition des groupes se développent et se diversifient**.

Dans cette dynamique, la définition de l'accompagnement a évolué et **son périmètre d'action s'est élargi**.

C'est dans ce cadre que le schéma s'inscrit en permettant d'alimenter les réflexions sur le sujet à l'échelle de la région Hauts-de-France.

Cette étude s'inscrit également dans la poursuite des échanges menés par le groupe de travail sur l'accompagnement mis en place en 2016 autour de l'ancien dispositif d'accompagnement picard Circuit(s) et son extension régionale suite à la fusion des régions.

Enfin, le schéma fait écho aux différentes études régionales conduites sur le sujet et se situe dans la lignée des préconisations formulées par le CROMA (Collectif de Réflexion Ouvert des Musiques Actuelles).

Objectifs généraux

Le schéma s'inscrit dans les principes de HAUTE FIDÉLITÉ : équité territoriale, solidarité de filière et principe de subsidiarité. Il consiste à :

- **Repérer les outils et actions** mené·e·s dans le champ de l'accompagnement des artistes au niveau régional.
- Analyser l'**ensemble du territoire** en s'intéressant à **toutes les esthétiques** des musiques actuelles, aux différents **niveaux de pratique et de développement** des artistes et en prenant en compte la **diversité des acteurs** de la filière.
- Identifier les **manques et besoins** à l'échelle régionale dans le champ de l'accompagnement en partant des acteurs.
- **Coordonner, harmoniser et valoriser** les actions menées en fonction des champs de compétence des structures concernées.
- Créer un **outil support des politiques culturelles** en matière d'accompagnement des musicien·ne·s de la région.
- Créer un **outil à même d'orienter les artistes et acteurs régionaux** sur les actions d'accompagnement existantes.

Méthodologie

L'élaboration du schéma s'est déroulée de novembre 2018 à août 2019.
Afin de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration de ce diagnostic régional de l'accompagnement, une série de **18 entretiens semi-directifs** a été menée auprès de structures régionales et nationales évoluant dans le champ concerné.

À cela s'ajoute la constitution d'un **comité de réflexion** rassemblant une vingtaine d'acteurs régionaux de l'accompagnement. Les échanges qui se sont déroulés lors de **4 temps de travail collectifs** ont notamment permis d'identifier les enjeux présentés dans cette étude.

Pour compléter ces données qualitatives et le travail de **recherche sociologique, historique et sémantique** effectué sur le sujet, un **questionnaire** a été transmis aux opérateurs de l'accompagnement. L'objectif est de quantifier leur présence, recenser les champs de compétence qu'ils mobilisent et à quel degré.
Ces données ont permis d'identifier « les **zones blanches » de l'accompagnement régional (géographiques, en termes d'esthétique et de niveaux de pratique)**.

Ce schéma a été conçu pour être synthétique et simple à prendre en main.

La dynamique régionale mise en place autour de son élaboration a vocation à perdurer.

02

L'accompagnement en question...

L'accompagnement des artistes et des pratiques musicales prend différentes formes en fonction des acteurs qui le mettent en place. Ce terme recouvre des réalités multiples allant de la mise en place de dispositifs longue durée à la création d'outils et d'actions plus ponctuel·les.

Les objectifs d'un accompagnement varient en fonction du niveau des musicien·ne·s, de l'avancée des projets et des esthétiques accompagné·e·s.

Il peut être effectué de façon poussée et **approfondie** ou bien de manière plus **flexible** en fonction des typologies d'opérateurs.

Malgré les différentes conceptions de l'accompagnement, il est possible d'identifier un certain nombre de constantes au cœur de cette notion.

En premier lieu, l'accompagnement consiste à **mettre à disposition un·e encadrant·e capable de faire monter l'artiste en compétence**. Il s'agit d'apprendre à « faire faire », de transmettre un savoir-faire et des connaissances sur l'écosystème des musiques actuelles.

L'**autonomisation du·de la musicien·n·e** – quel que soit son niveau de développement – est une des questions centrales de l'accompagnement : comment rendre l'artiste le plus en maîtrise de son art et de son projet ?

Un **diagnostic** est ainsi nécessaire pour toute initiative d'accompagnement car il permet de fixer un ou plusieurs objectifs à atteindre en fonction des **besoins et envies de l'artiste** et des **réalités du secteur**.

La **notion d'épanouissement** constitue un autre élément majeur de l'accompagnement. Accompagner un·e artiste, c'est lui donner les clés pour s'épanouir dans sa pratique. Si cette question de l'épanouissement est particulièrement importante à l'échelle des pratiques amateurs, elle reste valable pour les groupes tournés vers la professionnalisation.

Un **double entrée individu/projet** est donc nécessaire lorsque l'on parle d'accompagnement. Ce changement d'approche permet de prendre en compte la **dimension sociale et économique** de l'artiste musicien·ne.

03

Accompagnement et champs de compétence mobilisés

Pour avoir une vision exhaustive de l'accompagnement et de ce qu'il recouvre, l'approche proposée par le groupe de travail sur le sujet, coordonné par la Pépinière du Krakatoa entre 2017 et 2018 en Nouvelle-Aquitaine, est pertinente.

Selon cette conception, **l'accompagnement recouvre cinq sphères de compétences et d'outils**.

Ces cinq domaines d'action sont mobilisés de manière différente en fonction du niveau de pratique musicale et de l'avancement du projet du groupe.

C'est l'**articulation de ces cinq champs de compétences qui permet la structuration de l'artiste.**

1. La pédagogie et la transmission (cours de musique, approfondissement musical, masterclass, workshop, formations professionnelles artistiques…) ;

2. L'accompagnement artistique (répétitions sur scène, séances de studios, filages, coaching, résidences de création, préproduction scénique…) ;

3. Le conseil (information-ressource, accompagnement administratif et juridique, formation des accompagnateur·rice·s et entourages, accompagnement stratégique…) ;

4. La promotion (actions de communication, recherches de partenaires, actions de visibilité, mise en relation avec l'industrie musicale…) ;

5. La production live et/ou enregistrée (organisation de concerts, production de concert « hors les murs », partenariats avec des événements régionaux, nationaux et internationaux, enregistrements, productions phonographiques…).

04

La chaîne régionale de l'accompagnement

Si l'on adopte un point de vue régional, l'accompagnement des artistes se conçoit dans un sens large : c'est une chaîne dans laquelle l'ensemble des acteurs de la filière est impliqué de façon plus ou moins directe. Ainsi, l'accompagnement régional peut être comparé à un circuit possédant différents paliers à atteindre, quel que soit le niveau du groupe et ses envies.

Dès lors, il existe une **diversité d'opérateurs** dans cette chaîne. D'un côté, il y a ceux qui proposent directement des actions et dispositifs d'accompagnement dans le sens où nous l'avons défini. De l'autre, il y a ceux qui jouent un rôle indirect en agissant à d'autres échelons de la chaîne mais participent au **soutien des artistes régionaux·ales**.

Certains acteurs indirects **agissent en amont de l'accompagnement** : en favorisant la **création d'un vivier de musicien·ne·s** et en permettant le **renouvellement des groupes dans la région**. Les lieux de formation et d'apprentissage entrent dans cette catégorie.

D'autres jouent un rôle en aval de la chaîne en prenant le relai des opérateurs directs de l'accompagnement sur les artistes en développement en permettant **leur professionnalisation ou en les exportant** en dehors de la région. C'est le cas des structures de développement de carrière d'artistes : tourneurs, manageur·euse·s, éditeurs, labels...

De même, les médias et acteurs de l'information, **en mettant en lumière les scènes locales** ou en suivant des artistes voué·e·s (ou non) à se professionnaliser s'inscrivent dans la chaîne régionale indirecte de l'accompagnement.

Avec cette acception large de l'accompagnement, on constate que d'autres initiatives sont à prendre en compte dans le schéma : **tremplins et scènes ouvertes, dispositifs de repérage et d'export ou encore petits festivals, café-concerts et lieux intermédiaires de diffusion**.

Le champ de l'accompagnement étant un secteur en mutation, il est intéressant de constater qu'une même typologie d'acteur peut à la fois apparaître dans la catégorie des acteurs directs et des acteurs indirects. Par exemple, certains développeurs ou certains lieux de formation proposent un accompagnement direct alors que la majorité d'entre eux agissent plutôt de manière indirecte dans la chaîne.

Mis bout à bout, ces acteurs de l'accompagnement direct et indirect permettent à terme une **structuration de la scène musicale régionale et son émergence qui doit aboutir à sa visibilité**.

05

Qui porte l'accompagnement dans la région Hauts-de-France ?

Compte tenu de la conception large de l'accompagnement proposée par le schéma, les parties prenantes de ce secteur au niveau régional sont :

- Les **structures de diffusion** : salles de concerts, festivals, associations sans lieu fixe, scènes non labellisées, cafés-concerts, petits lieux et lieux intermédiaires, lieux pluridisciplinaires…
- **Les structures de développement de carrière d'artistes**: labels, tourneurs, manageur·euse·s, éditeurs…
- **Les lieux de formation et d'apprentissage musical et lieux d'enseignement** : écoles de musique, conservatoires, mais aussi lycées et collèges…
- **Les lieux de création et pratiques musicales** : studios de répétition, studios d'enregistrement…
- **Les acteurs de la communication et l'information** : médias, radio, édition, information…

« Accompagnement et développement, je t'aime moi non plus ? »

*Si la frontière entre les deux notions est ténue, il est important de **distinguer l'accompagnement du développement d'artistes**. Alors que l'accompagnement relève plutôt de l'**intérêt général** et répond à une **obligation de moyens** (humains, techniques…) vis-à-vis de l'artiste encadré, le développement est davantage lié à des **contraintes économiques**. Il répond à une **obligation de résultat** et se caractérise par une certaine **prise de risque** de la structure de développement de carrière. De plus, celle-ci accorde une place particulièrement importante au développement économique de l'artiste tout en étant à son service (« faire à la place de »), ce qui est moins le cas dans le cadre d'un accompagnement.*

*Il n'est pas rare de voir des encadrants d'artistes passer de la posture de développeur à celle d'accompagnateur·rice et vice-versa, ce qui témoigne de la **porosité entre ces deux secteurs**.*

06

L'accompagnement pour qui ?

Les artistes sont les premiers maillons de la chaîne de l'accompagnement. Le schéma doit prendre en compte tous les niveaux de pratique musicale afin d'être représentatif des réalités de l'ensemble des musicien·ne·s de la région.

Un ensemble de notions relatives au niveau des projets musicaux a été défini par le groupe de travail sur l'accompagnement constitué en Nouvelle-Aquitaine. Il a été décidé avec les acteurs des Hauts-de-France de fonder le schéma régional sur cette nomenclature qui fonctionne selon un système de critères présents à différents degrés pour chaque type d'artiste.

Les éléments pris en compte sont au nombre de quatre :

1. La place consacrée à l'activité musicale dans la vie du·de la musicien·ne,

2. L'environnement professionnel de l'artiste (ou l'entourage professionnel),

3. La question de **la rémunération et du statut juridique** de l'artiste,

4. La posture et les ambitions du groupe (volonté de se professionnaliser ou non...).

Ainsi, cinq typologies d'artistes sont établis comme présenté dans le tableau ci-joint :

- Les musicien·ne·s **professionnel·le·s ;**
- Les « **amateur·e·s volontaires** » **;**
- Les musicien·ne·s **semi-professionnel·le·s ;**
- Les musicien·ne·s **en voie de professionnalisation ;**
- Les musicien·ne·s **amateur·e·s.**

L'utilisation de cette nomenclature permet d'avoir une représentation exhaustive des projets musicaux qui existent dans la région. Cette approche par typologie est pertinente car elle est en phase avec la réalité des musicien·ne·s qui peuvent à la fois être professionnel·le·s, amateur·e·s, en voie de professionnalisation en fonction de leurs différents projets. Elle permet de dépasser la dualité amateur·e·s/professionnel·le·s.

- Ces éléments sont **cumulatifs** pour chaque typologie de projet musical. À ces derniers s'ajoute le critère de la posture du groupe.

- Par **activité artistique** il est entendu le temps consacré par le·la musicien·ne à tout ce qui a attrait avec la production de la musique : composition, répétition, enregistrement, diffusion, participation à des ateliers...

- Par **environnement professionnel** il est entendu entourage professionnel de l'artiste reconnu comme professionnel par l'accompagnateur·rice (manageur·euse, tourneur, label, distributeur physique ou numérique, éditeur...).

Typologie d'artistes	Place consacrée à l'activité musicale dans la vie du musicien·n·e	Environnement professionnel	Rémunération et statut juridique
Professionnel·le	Activité principale	Complet / quasi complet	Indemnisé·e pour intermittence
Amateur·e volontaire	Salarié·e évoluant dans un autre secteur par choix ou par adaptation au secteur	Complet / quasi complet	Salarié·e pour activité artistique (concerts...)
Semi-professionnel·le	Activité principale	Complet / quasi complet	Régulièrement salarié·e pour activité artistique mais rarement indemnisé·e pour intermittence
En voie de professionnalisation	Principale / secondaire	Partiel / faible	Déjà rémunéré·e pour activité artistique mais pas régulièrement
Amateur·e	Secondaire (loisir)	Faible / nul	Pas ou rarement rémunéré·e

07

Enjeux de l'accompagnement identifiés en Hauts-de-France

Accès à l'offre culturelle dans la région et aménagement culturel des territoires

De grandes **disparités sur le territoire en termes d'offre culturelle et d'équipements** sont constatées, notamment entre le versant nord et le versant sud de la région. Alors que certaines zones géographiques concentrent un nombre important de structures culturelles et d'outils d'accompagnement comme la métropole lilloise, d'autres zones en sont très peu pourvues (Oise, Aisne, Pas-de-Calais...). Ce constat est à mettre en perspective avec la densité de population des bassins de vie, mais de réelles inégalités sont visibles à l'échelle régionale.

Un **manque de lieux de diffusion ouverts à la programmation des artistes de la région** quel que soit leur niveau est observé. Ce constat rejoint la question des inégalités territoriales en matière d'infrastructures culturelles mais est également lié la frilosité de certaines salles à programmer de jeunes groupes régionaux (choix artistique, difficulté d'attirer un public sur ce type de concert ou de proposer des premières parties locales, prise de risque difficile...).

Ainsi, le **rôle des lieux intermédiaires et les cafés-concerts est primordial**. Ces structures offrent plus facilement des espaces de diffusion aux groupes amateurs et en développement et sont des maillons essentiels dans la circulation, l'émergence et la mise en lumière de la scène régionale. Mais ces acteurs se trouvent de plus en plus **en difficulté** (fermetures administratives, législation de plus en plus contraignante, gentrification...) et disparaissent.

Un **manque de lieux de répétition et résidence** dans certains territoires par rapport à la demande des groupes (en particulier dans la métropole lilloise) et des inégalités d'accès aux résidences dans la région sont constatées.

Accès à l'information-ressource dans les territoires et interconnaissance des acteurs

Un **manque de visibilité et de lisibilité des dispositifs, outils et aides** lié·e·s à l'accompagnement proposé·e·s dans la région est constaté. Cette méconnaissance de l'existant concerne aussi bien **les artistes** que **les professionnel·le·s**.

Un **besoin d'interconnaissance** est éprouvé par les acteurs de l'accompagnement à échelle régionale.

Un **manque de coordination et d'articulation des outils d'accompagnement** mis en place est constaté. Les dispositifs et actions d'accompagnement sont multiples mais recouvrent des champs différents d'une structure à l'autre (en termes de compétences mobilisés, de niveaux des groupes ou d'esthétiques accompagné·e·s....). Une meilleure identification des actions de chacun permettrait un meilleur agencement des outils existants. La complémentarité des acteurs doit être pensée afin de permettre une synergie collective autour de la scène musicale régionale.

L'**isolement des musicien·ne·s de la région, le manque de « conscience de scène* »** (maturité et appréhension de l'écosystème musical). Les acteurs constatent que les musicien·ne·s ne s'alimentent pas assez entre eux, n'assistent pas assez à des concerts et sont parfois déconnecté·e·s des réalités du secteur. Cela peut mener à une mauvaise compréhension des dispositifs d'accompagnement qui sont parfois considérés comme un dû pour les groupes.

Des **difficultés** sont rencontrées par les artistes mais aussi par les structures de développement de carrière d'artistes dans la **rédaction et le dépôt des dossiers d'aides régionales et départementales** les concernant.

** Terme employé par les acteurs lors des concertations sur le schéma.*

Professionnalisation des artistes et place des structures de développement dans l'accompagnement régional

Un **manque de structures de développement de carrière d'artistes** sur le territoire et une **précarité** des petites structures sont constatés sur l'ensemble de la région.

À cela s'ajoutent des **manques pour les artistes en termes d'accompagnement à la professionnalisation et d'intégration à la filière musicale**. Le rôle des structures de développement est essentiel dans la chaîne de l'accompagnement : ces acteurs permettent aux artistes qui le souhaitent de s'insérer dans le secteur professionnel. Ils prennent par exemple le relai sur les dispositifs d'accompagnement proposés par les salles de diffusion. Cet enjeu pose la question de l'après-dispositif : que se passe-t-il pour un groupe une fois son accompagnement terminé ?

Par extension, on constate des **difficultés à établir du lien entre les structures de diffusion et les structures de développement**. Il semble qu'aucun outil n'existe à échelle régionale pour permettre des coopérations entre ces deux types d'acteurs.

Par ailleurs, la question de la professionnalisation se pose pour les femmes artistes. Les acteurs constatent que le **passage des groupes vers la professionnalisation ne leur bénéficie pas** : celles-ci sont sous-représentées au niveau des artistes qui souhaitent devenir professionnel·le·s.

Diversité culturelle, droits culturels et représentativité des esthétiques musicales

La chaîne régionale de l'accompagnement est portée par une pluralité d'acteurs sur le territoire, les salles de diffusion y occupent une place importante.

De fait, **l'accompagnement proposé dans la région est très lié à la programmation** des salles de concert qui sont historiquement attachées aux esthétiques rock/pop.

Par conséquent, on constate que **certaines esthétiques sont peu représentées dans les dispositifs d'accompagnement** : métal, punk, reggae, musiques dites « du monde »… Même si certaines esthétiques possèdent leurs propres réseaux et canaux de diffusion très spécifiques, le risque induit par cette sous-représentation est l'uniformisation des dispositifs et le manque de diversité culturelle.

Il y a nécessité de prendre en compte l'ensemble des styles musicaux et leur mode d'organisation afin d'adapter les outils d'accompagnement. L'objectif est de correspondre aux besoins des groupes régionaux sans oublier certaines cultures musicales.

Un manque de renouvellement dans les groupes accompagnés et/ou identifiés par les structures mais aussi **dans le public régional** a été pointé du doigt par les acteurs. Cette question est à mettre en relation avec les **liens qui existe entre les lieux de musiques actuelles et les lieux de formation et apprentissage** : conservatoires, écoles de musique mais aussi collèges et lycées… Il y a nécessité pour le secteur des musiques actuelles de s'appuyer sur ces lieux car ils constituent des **viviers de musicien·ne·s**.

D'autre part, la **sous-représentation des femmes dans les dispositifs d'accompagnement** est unanimement constaté par les acteurs.

08

Objectifs du schéma régional de l'accompagnement

Pour répondre aux différents enjeux liés à l'accompagnement identifiés dans la région, le schéma propose un certain nombre d'objectifs et leurs déclinaisons à différentes échelles. Cette grille d'objectifs constitue un outil référence pour permettre la création d'un réseau régional de compétences autour de l'accompagnement.

1. Renforcer et coordonner l'accompagnement des artistes sur le territoire

- Soutenir l'accompagnement des pratiques amateurs et l'accompagnement à la professionnalisation des musicien·ne·s.
- Soutenir l'accompagnement des esthétiques musicales peu accompagnées ou peu diffusées.

2. Faciliter l'accès à l'information-ressource sur l'accompagnement dans la région

- Améliorer la visibilité et la compréhension des dispositifs d'accompagnement existants mais aussi des tremplins et lieux de diffusion ouverts aux groupes en développement.
- Permettre une meilleure compréhension et appropriation des aides à destination des artistes et des structures de développement de carrière d'artistes.
- Développer l'accès à l'information ressource dans les territoires et en particulier ceux dont l'offre culturelle est peu développée.

3. Favoriser l'interconnaissance des artistes et des acteurs de l'accompagnement

4. Développer les coopérations entre les acteurs directs et indirects de l'accompagnement

- Développer les liens entre les structures de diffusion et les lieux de formation et d'apprentissage musical autour de l'accompagnement pour permettre le repérage et le renouvellement des artistes et des publics.
- Développer les liens entre structures de diffusion et les structures de développement autour de l'encadrement des groupes en voie de professionnalisation.
- Développer les coopérations entre les acteurs de l'accompagnement et les médias autour de la scène musicale régionale émergente.

5. Favoriser la circulation des artistes de la région sur le territoire

- Au niveau de la diffusion et des concerts.
- Au niveau de l'accompagnement et de l'accueil en résidence.

6. Développer l'articulation entre les acteurs régionaux et les acteurs nationaux de l'accompagnement

09

Préconisations

Pour permettre la réalisation des objectifs fixés par le schéma, un certain nombre de préconisations ont été conçues en concertation avec les acteurs concernés.

Ces actions ont été pensées pour apporter des réponses concrètes aux manques ciblés. Elles sont dans certains cas inspirées de dispositifs et actions menées dans d'autres régions et à l'étranger.

Il a été décidé de n'écarter aucune proposition faite dans le cadre du comité de réflexion qui nous paraissait répondre aux enjeux identifiés et à la structuration de l'accompagnement en région.

Les recommandations peuvent être priorisées en fonction du nombre d'objectifs auxquelles elles répondent.

Elles ont été ici classées en fonction de leur priorisation, thématiques et nature (outil, dispositif, aide financière...) et non de leur faisabilité.

Ces propositions ont une valeur support à la mise en place d'actions.

Par ailleurs, si les préconisations formulées ci-dessous ne portent pas directement sur la question de la parité et la place des femmes dans les musiques actuelles, ce paramètre est à prendre en compte dans l'ensemble des propositions faites.

Légende

- Objectifs concernés
- Parties prenantes
- Échéance
- € Coût

Le schéma préconise... la création d'outils

L'organisation de temps-forts régionaux de l'accompagnement

Organisés de façon récurrente dans les différents territoires de la région, ces temps sont à destination des artistes et des professionnels.
Ce sont des **moments de rencontre qui portent sur des thématiques liées à l'accompagnement des artistes.** Ils permettent aux musicien·ne·s d'accéder à de l'information-ressource dans ce champ et aux acteurs professionnels régionaux et nationaux de se rencontrer et échanger autour des pratiques et enjeux de l'accompagnement.

Ces événements donnent également la possibilité à des groupes régionaux en développement de monter sur scène et d'avoir un retour de professionnels sur leur prestation.

Ces temps-forts sont l'occasion de mettre en place des partenariats entre des lieux de formation, des médias locaux et des structures de diffusion.
Ils permettent **d'inviter des acteurs extérieurs à la région** évoluant dans le champ de **l'accompagnement et du développement d'artiste**. L'idée est également de proposer un **temps régional identifié au niveau national** permettant d'alimenter les réflexions autour de l'accompagnement des artistes.

→ Objectifs 1. 2. 3. 4. 5. 6
Ensemble des acteurs de la chaîne de l'accompagnement en région, acteurs nationaux.
€ Entre 15 000 et 20 000 € par temps-fort
Dès novembre 2019

L'élaboration d'une cartographie de l'accompagnement régional interactive et collaborative

Cette cartographie est à intégrer dans la plateforme régionale « music-hdf.org ».
L'objectif est la création d'un **réseau régional de compétence** sur l'accompagnement.
L'outil doit **recenser les opérateurs de l'accompagnement directs** et leurs champs de compétences mais aussi les **acteurs indirects de l'accompagnement** : tremplins, lieux intermédiaires et cafés-concerts... La carte est **destinée aux artistes, aux acteurs professionnels et aux pouvoirs publics**.

→ Objectifs 1. 2. 3.
Ensemble de la chaîne régionale de l'accompagnement
€ À déterminer
2020

Des moyens humains dédiés à la coordination de l'accompagnement au niveau régional

Cette préconisation permet d'assurer un **suivi** sur le long terme de la **conduite des objectifs du schéma**. Il doit permettre la **continuité du groupe de travail** sur l'accompagnement et **l'animation des outils de mise en relation des acteurs** mis en place lors de l'élaboration du schéma. Cela permet d'orienter la réalisation des objectifs fixés par le schéma. Ce poste peut être **mutualisé** entre plusieurs structures à rayonnement régional.

→ Objectifs 1. 2. 3. 4. 6.
Structures à rayonnement régional

Un tremplin ou concours régional

La création d'un tremplin/concours régional de type Concours-Circuit (Belgique) ou Buzz Booster permettrait de faire coopérer différents types d'acteurs de la filière autour des artistes régionaux (intégration des développeurs d'artistes, maisons de disque et tourneurs notamment, médias...). Un tel projet rend possible une **mise en dynamique de toute la filière régionale** autour des groupes locaux. Par exemple par le biais d'un jury représentant la diversité des acteurs du secteur. Ce concours peut être par exemple intégré au festival régional Crossroads dédié à l'émergence et à l'export.

→ Objectifs 1. 3. 4. 6.
Ensemble de la filière régionale des musiques actuelles

La création et la gestion d'un catalogue des artistes accompagnés dans la région

La création d'un tel outil permettrait d'avoir **une vue d'ensemble sur les groupes accompagnés** dans la région et d'éviter les groupes qui cumulent les dispositifs d'accompagnement. Cet outil peut être mis en lien avec l'outil régional existant **Airbnband**, annuaire des groupes de la région.

→ Objectifs 2. 3.
Structure à rayonnement régional, artistes, Airbnband
€ 0 €
2020

La centralisation des appels à candidature et inscriptions à des dispositifs et tremplins

Le pôle préconise la **centralisation des appels à candidature et inscriptions** sur la plateforme « music-hdf.org » pour :

- **Les dispositifs d'accompagnement**
- **Les tremplins et dispositifs de repérage.**

Cela permet plus de lisibilité sur les actions existantes aux yeux des groupes régionaux et en même temps pour les acteurs d'avoir une vue d'ensemble sur les groupes accompagnés dans la région.

→ Objectifs 2. 3.
Acteurs proposant des dispositifs d'accompagnement, organisateurs de tremplins, festivals, artistes
2020

La systématisation des appels à candidature pour disposer d'un accompagnement

La mise en place systématique d'appels à candidature avec énonciation des critères de sélection dans le cadre des dispositifs d'accompagnement offre aux groupes plus de transparence. Aussi, le pôle préconise de proposer aux groupes qui se voient refuser un accompagnement un retour sur leur non-sélection.

→ Objectif 3.
Structures proposant des dispositifs d'accompagnement
€ 0 €
2020 – 2021

La mise en place d'un dispositif de soutien à la programmation de groupes régionaux

La mise en place d'un tel dispositif – à l'image de Live Europe (Europe Créative) à échelle européenne ou Itinérances dans la région Île-de-France (réseau Rif) – permet une meilleure circulation des groupes régionaux. Ce dispositif peut être conçu selon un système de bonus financier lorsqu'un groupe qui répond à un certain nombre de critères fixés à l'avance est programmé par une salle.

→ Objectif 5.
Structures à rayonnement régional, structures de diffusion

La création d'un tarif spécial sur les concerts pour les musicien·ne·s

La mise en place d'un tarif spécial pour les musicien·ne·s accompagnés sur les billets permettrait de les encourager à aller voir des concerts.

→ Objectif 3.
Lieux de diffusion, groupes accompagnés

La mise en place d'un pictogramme régional

La mise en place d'événements labellisés « groupes régionaux » tout au long de l'année et la création d'un pictogramme permettrait de mettre en valeur la programmation des groupes régionaux et accroître leur visibilité.

→ Objectif 5.
Artistes, structures de diffusion

Le schéma préconise...
la mise en place de dispositifs

La création d'un dispositif d'accompagnement régional subsidiaire

Le pôle préconise la mise en place d'un dispositif régional d'accompagnement conçu **en subsidiarité avec les dispositifs déjà proposés**. Seul un dispositif qui agirait dans les interstices de l'existant, au niveau des « zones blanches » (géographiques, en termes d'esthétiques ou de niveaux de groupes accompagnés) a un intérêt. Il doit par exemple être ciblé sur une **esthétique particulière**, dans des **territoires où l'offre culturelle est manquante**, et/ou sur un **public cible identifié** (la question de la représentation des femmes dans les musiques actuelles peut par exemple servir de fil rouge).

Le dispositif imaginé peut avoir un **caractère expérimental** : son public cible et sa thématique peuvent changer d'une période à une autre (1 an, 2 ans ou 3 ans...).

→ Objectifs 1. 2. 4.
Ensemble de la chaîne régionale de l'accompagnement

La mise en place d'échanges de groupes accompagnés entre les structures d'accompagnement

Ces échanges peuvent se faire aussi bien **au niveau de la diffusion et des concerts** mais aussi au niveau de l'accompagnement et **des résidences de création**. Ils permettent des échanges de compétences entre les structures d'accompagnement sur les groupes régionaux accompagnés.

→ Objectifs 1. 3. 5.
Structure d'accompagnement (en particulier salles de diffusion), artistes

L'organisation de formation de formateurs autour de l'accompagnement

Ces formation peuvent concerner **l'accompagnement d'esthétiques particulières**, ou des thématiques ciblées dans ce champ.

→ Objectifs 1. 2.
Structure à rayonnement régional, chargés d'accompagnement, développeurs, Collectif RPM

Le schéma préconise...
la mise en place d'aides financières

La mise en place d'une bourse de mobilité régionale

Cette bourse doit permettre le **déplacement des professionnels et des artistes** sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une action d'accompagnement, d'une rencontre professionnelle, d'un concert ou d'une résidence pour les artistes. Cette préconisation peut s'inscrire dans un dispositif du **Contrat de filière**.

→ Objectifs 2. 3. 5.
Opérateurs de l'accompagnement et artistes régionaux

Une aide financière aux projets de coopération entre structures de diffusion et lieux de formation musical et/ou d'enseignement

La mise en place d'un **soutien financier aux projets mêlant salles de diffusion et lieux de formation musicale** d'une part **et lieux d'enseignement** d'autre part. Par exemple au travers d'un dispositif inscrit dans le **Contrat de filière**. Créer des liens avec les schémas départementaux des enseignements artistiques.

→ Objectifs 1. 3. 4.
Structures de diffusion, lieux de formation musicale et d'enseignement

Un soutien financier à la création de lieux de répétition et résidence sur le territoire

Le pôle préconise le soutien à la création de nouveaux espaces pour permettre aux groupes régionaux de répéter, créer et enregistrer dans de bonnes conditions.

→ Objectifs 1. 4.
Artistes, collectivités et État

Un soutien financier aux lieux intermédiaires et cafés-concerts

Le pôle préconise le **soutien aux lieux intermédiaires et cafés-concerts** dont la programmation est ouverte à l'émergence et aux groupes de la région. Ce soutien peut s'inscrire dans un dispositif du **Contrat de filière** ou entrer dans le cadre du **dispositif GIP Cafés-cultures**. L'objectif peut être de développer les adhésions des collectivités des Hauts-de-France à ce dispositif.

→ Objectifs 1. 5.
Lieux de diffusion intermédiaires et café-concerts, collectivités locales, Collectif Culture Bar-Bars

Le schéma préconise *également...*

Une valorisation financière des actions et dispositifs d'accompagnement

Une **aide financière pour les actions d'accompagnement** mises en place par les opérateurs régionaux peut s'inscrire dans un dispositif du **Contrat de filière**.

→ Objectifs 1. 4.
Structures d'accompagnement

Le soutien à des initiatives transfrontalières autour de l'émergence et de l'accompagnement

Le pôle préconise le soutien **aux initiatives et projets transfrontalièr·e·s** autour des groupes accompagnés et/ou de l'émergence (à l'image du projet « Tournée Générale » organisé entre HAUTE FIDÉLITÉ et Court-Circuit).
Ce type d'aide peut s'inscrire dans un dispositif du **Contrat de filière**.

→ Objectif 6.
Acteurs mettant en place des actions transfrontalières

Une montée en puissance du Crossroads Festival

Le rôle de Crossroads est important dans la chaîne régionale de l'accompagnement car il permet de **fédérer toute la filière régionale autour de la visibilité et l'export** de la scène régionale.
Cet outil permet **une synergie et une mise en dynamique de l'ensemble des acteurs régionaux de l'accompagnement direct et indirect.**

→ Objectifs 4. 6.
Ensemble de la filière régionale des musiques actuelles, collectivités locales et État

Une réflexion nationale sur le métier de chargé d'accompagnement

Cette préconisation dépasse le cadre régional du schéma. Elle concerne le statut des personnes travaillant dans le champ de l'accompagnement.
Notre recommandation serait d'entamer un travail de réflexion à échelle nationale sur **la définition d'un cadre qui viendrait clarifier le métier de chargé d'accompagnement**.
La mission d'accompagnement est inscrite dans le cahier des charges des SMAC mais il n'existe **pas de référentiel commun pour définir ce métier** qui s'apparente aujourd'hui à une posture.

Acteurs de l'accompagnement des artistes au niveau national, Collectif RPM, pôles régionaux de musiques actuelles

Lexique

Contrat de filière :

Convention signée pour une période donnée entre le CNV, l'État et la région qui instaure le financement de dispositifs ciblés dédiés aux acteurs des musiques actuelles dans la région (coopérations, expérimentations...). Le pôle joue un rôle d'observateur et de conseil dans l'élaboration de cet outil de coordination de l'action publique sur les territoires.

Émergence :

Fait de rendre visible quelque chose qui est caché. Le terme « scène émergente » se réfère aux jeunes artistes et groupes en développement ayant une volonté de se professionnaliser.

Masterclass :

Atelier ponctuel de pratiques musicales en présence d'une personne expérimentée (un artiste par exemple) sur une pratique précise. La masterclass a un caractère magistral et se différencie ainsi du **WORKSHOP** qui a un côté plus participatif vis à vis du public.

Repérage :

Dans le cadre des musiques actuelles, fait de donner de la visibilité à des artistes peu ou pas connu·e·s. Les tremplins jouent un rôle important dans le repérage des groupes régionaux.

Répétition scénique :

Répétitions en condition de scène afin de travailler le son (retour et façade), le set live (enchaînement des morceaux), les lumières, la disposition... La répétition scénique peut être accompagnée ou non.

Résidence :

Une résidence implique deux critères cumulés : une durée limitée et une démarche de projet artistique (création d'un nouveau spectacle...). La résidence peut être liée à une démarche d'action culturelle (restitution, rencontre et échange avec un public...), elle peut être accompagnée ou consister à une simple mise à disposition de salle en état de marche avec un·e technicien·ne.

Ressource :

La ressource consiste à la collecte, au traitement, à la capitalisation et la transmission d'informations à destination des artistes, d'un public ou des professionnels.

Tremplin :

Dispositif qui prend la forme d'un concours et qui permet au·x groupe·s retenu·s de bénéficier d'un soutien qui peut prendre plusieurs formes (accompagnement, bourse, matériel, résidences, sessions de studios, programmation dans un festival ou lieu...). Les tremplins jouent un rôle dans le repérage des artistes régionaux.

Sources et bibliographie

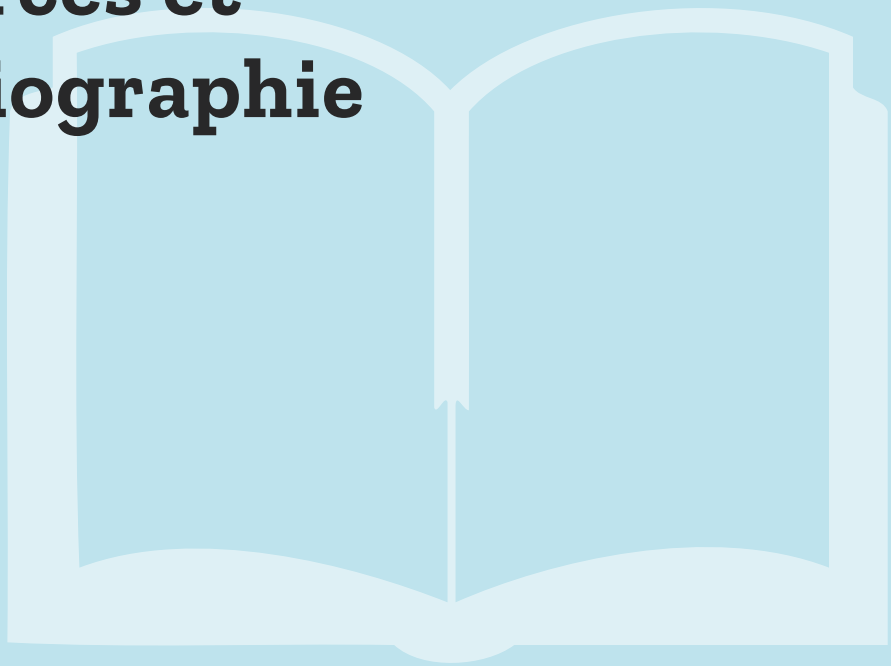

Études régionales

- *État des lieux : locaux de répétition en région Hauts-de-France*, étude réalisée par le RAOUL et le CROMA, 2016
- *État des lieux de l'accompagnement de projets musiques actuelles au sein du réseau RAOUL sur l'année 2005*, le RAOUL, 2006
- *Guide de l'accompagnement d'artistes en Nord-Pas-de-Calais*, Domaines Musiques, 2013
- *Parcours d'artistes en Hauts-de-France*, le Patch, 2017

Études et rapports d'autres régions

- *Les services proposées aux musicien(ne)s par les structures de musiques actuelles en Ile-de-France*, RIF, 2017
- *Concertation « Développement artistiques des musiques actuelles en Nouvelle Aquitaine »*, Groupe de travail coordonné par Guillaume MANGIER et la Pépinière du Krakatoa, 2017
- *« Accompagnement et diffusion », Concertations territoriales musiques actuelles en Normandie*, compte-rendu du séminaire du jeudi 15 mars 2018 à Caen, réseau RMAN, 2018

- *« Accompagnement et diffusion », Concertations territoriales musiques actuelles en Normandie*, compte-rendu du séminaire du jeudi 15 mars 2018 à Caen, réseau RMAN, 2018

Documentation scientifique

- *Aide au développement de carrière et scène locale, étude de cinq dispositifs d'accompagnement en région Nord-Pas-de-Calais*, Dupont Aurore, mémoire d'initiation à la recherche, 2012
- *Enseigner les musiques actuelles ?* Ouvrage collectif, Collectif RPM, 2012

Remerciements et crédits

Schéma réalisé par HAUTE FIDÉLITÉ Pôle régional des musiques actuelles Hauts-de-France

Collecte, analyse et rédaction par Antoine Cordier, alternant attaché à l'accompagnement, sous la direction de Johann Schulz, directeur.

Remerciements

Nous remercions les membres du comité de réflexion sur l'accompagnement ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués dans la construction du schéma : ceux qui ont pris le temps de répondre aux entretiens, au questionnaire, ceux qui se sont mobilisés lors des temps de travail collectifs et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de cette étude. Nous remercions également l'ensemble des partenaires du pôle.

Conception graphique

Émilie Bergogne
www.emiliebergogne.fr

Impression

Nord'Imprim - France

HAUTE FIDÉLITÉ

Pôle régional
des musiques actuelles
Hauts-de-France

Siège social :

8 avenue de Bourgogne
60000 Beauvais

Site Lille :

5 rue Jean-Raymond Degrève
59260 Hellemmes Lille
T. +33 (0)3 20 73 22 56

Site Amiens :

12 rue Dijon
80000 Amiens
T. +33 (0)3 65 80 14 59

Email :

contact@haute-fidelite.org

Sites web :

www.haute-fidelite.org
www.music-hdf.org

Préfet de la Région Hauts-de-France

Région Hauts-de-France

Nord le Département est là

oise le département

Pas-de-Calais Le Département

somme le conseil départemental